

Le Nord

ADMINISTRATION
LILLE — 16, rue d'Angoulême, 16 — LILLE

CONDITIONS
Par la poste, un an... 30 francs
Six mois... 18 francs
Trois mois... 10 francs
Départements non limitrophes et étranger, port en sus.

Les annonces sont reçues aux bureaux du journal, et dans toutes les agences.

BUREAU D'ANNONCES
1, rue des Sept-Âges (Grand-Place), LILLE

TARIF DE PUBLIOTS

Abonnements	à la ligne 0.00
Réclames	1.00
Faits divers	2.00
Au-dessus ou au-dessous du Feuilleté	3.00
Dans les « Dépêches de la Nuit »	3.50
Chronique locale	4.00
Echos	5.00
Gazette du Nord	6.00

Temps probable. — En France, le temps va rester généralement nuageux et un peu froid, quelques averses sont encore probables dans le Nord-Est.

Si je possédais tout ce qu'on peut désirer pour être heureux, il me manquerait toujours le bonheur d'être riche.

LES BOY-SCOUTS

On parle beaucoup de ce nouveau groupement dans certains journaux. Convocations, comptes-rendus d'excursions, de conférences ou de cérémonies, il n'y en a pas qui pour les « boy-scouts » ou « éclaireurs ».

D'aucuns croient que cela passera comme une fleur, comme... la peste, comme les bataillons scolaires, jadis. D'autres, au contraire, se préoccupent de cette idée, dernière née de l'esprit laïque et de la Franc-Maçonnerie.

On a soulevé des avis émis par des instituteurs catholiques sur cette institution d'importation anglaise, comme l'est d'ailleurs la Franc-Maçonnerie. Des promoteurs ont, en de longues lettres, affirmé le caractère tout à fait neutre, indépendant du mouvement. Il fallait pas effrayer les familles catholiques, et ce que toutes facilités n'étaient pas venues aux jeunes gens d'accomplir leurs devoirs religieux !

C'était pour la façade, cela. Ceux qui connaissent la jeunesse savent combien il est facile d'entraîner un jeune garçon de 15 à 18 ans, dans une organisation, à la première heure, à l'éclaircir, à le pousser dehors, avec sa compagnie, à lui faire trouver des prétextes pour ne pas se lever, seul de 10 ou 15 camarades, à l'assister à une messe matinale. Et comme cette méthode est renouvelée tous les dimanches, l'habitude sera bientôt prise.

Des milieux — dont la nuance varie peu — où se recrutent les propagandistes du mouvement, on nous a assez rebattu les oreilles du « petit cadavre » des dévotions. Et quel que soit le serment des boy-scouts, ce n'est qu'un serment, comprenant une promesse d'obéissance passive absolue, instantanée ! Cette obéissance à l'égard d'un « capitaine » de 15 ou 17 ans, qui peut être excellent — comme il peut être tout le contraire — mais qui n'a que des qualités de son âge, n'est pas sans inconvénients.

Gazette du Nord

On annonce la mort :
A LILLE, de M. Georges-Henri Bernart, décédé dans sa 51^e année.
La messe de convoi sera célébrée vendredi, à 9 heures, en l'église Ste-Elisabeth, à Roubaix. Les convois et services auront lieu samedi, à 9 heures 1/2, en ladite église.

Nous recommandons aux prières l'âme du défunt et de sa famille nos chrétiennes condoléances.
Jésus, Marie, Joseph (5 ans et 7 quart.).

Mardi a été célébré à 11 heures, en l'église Sainte-Catherine, à Lille, le mariage de M. Georges Pannard, instituteur au procureur de la République à Béthune, fils de feu M. G. Pannard, notaire à Bonnières (Seine), et de Mme Pannard, née Irigoin-Dubourg, avec Mlle Louise Wannebroucq, fille de M. Maurice Wannebroucq, de Lille, et de Mme Wannebroucq, née Boulanger.

Les témoins du mariage étaient M. l'intendant militaire Chauvin, de Lille, ami de la famille, et M. Henri Pannard, de Paris, son frère ; ceux de la mariée, M. Lucien Wannebroucq, de Paris, et M. le docteur Gustave Béal, de Lille, ses oncles.
Le consentement des époux a été reçu par M. l'abbé Valentin, curé de la paroisse (Sartre), ancien précepteur du mariage ; il prononga avec une grande délicatesse l'allocution d'usage.

à également célébré le saint sacrifice de la messe.

La quête a été faite par Mlle Clémence Bouillet, accompagnée de M. Paul Duportail.

Les témoins étaient : pour la mariée, M. J.-B. Crespel, son oncle ; pour le marié, M. Paul Duportail, son frère.

Nous apprenons le prochain mariage, à SALOME, de M. Maurice Sarazin, fils de M. Sarazin-Pourmault, cultivateur, avec Mlle Joséphine Frémaux, fille de M. et Mme Frémaux-Baquet et nièce du Révérend Père Frémaux, dominicain.

On annonce les fiançailles de M. Bernard de Franqueville, avocat à la cour d'appel, fils du comte de Franqueville, ancien officier d'état-major, et de la comtesse, née de Mun, avec Mlle Anne d'Armaillé, fille du vicomte d'Armaillé, ancien officier de cavalerie, instructeur à Saint-Cyr, et de la vicomtesse, née de Marsay.

ECHOS

LES BIENS VOLÉS
Le pensionnat des Dames de la Sainte-Union, à Lannoy, est adjudgé pour la seconde fois.

Le pensionnat des Dames de la Sainte-Union, sis rue Nationale, n° 60, à Lannoy, avait été adjudgé le 17 décembre, moyennant le prix de la mise-à-prix de 4.500 fr., à M. Achille Meurisse-Ponthieu, négociant et cabaretier, rue Nationale à Lannoy. Une surenchère du sixième fut faite par M. Lefort.

Sur la mise à prix de 3.250 fr., M. Lefort a été déclaré adjudicataire pour 5.500 fr., à l'audience des criées d'hier mercredi.

MOUVEMENT DES VOYAGEURS
DU PORT DE BOULOGNE

Ligne de Boulogne-Folkstone. — 1912 : 406.482 ; 1913 : 448.574.
Services transatlantiques. — 1912 : 29.509 ; 1913 : 30.837.
Autres. — 1912 : 21.828 ; 1913 : 33.354.
Total. — 1912 : 459.813 ; 1913 : 512.265.
Ces chiffres accusent une augmentation de 52.542 unités, soit un gain de plus de 11 % d'une année à l'autre.

Il constitue un record et démontrent mieux que toutes les affirmations l'importance du port de Boulogne-sur-Mer et la classe dont il jouit auprès des touristes.

Il ne semble pas douteux qu'à ce titre, Boulogne occupe de beaucoup la première place dans les statistiques des ports français ; seul Marseille arrive à 500.000 voyageurs, mais les chiffres de 1913 ne sont pas encore connus.

Le nombre des escales transatlantiques accomplies au port de Boulogne par les 11 lignes régulières qui le desservent passe de 338 à 418.

NOUVELLES MILITAIRES

NOMINATIONS
Service de santé. — Actif. — Sont nommés médecins-majors de 2^e classe et maintenus les médecins-majors de 1^{re} classe Plisson, du 73^e d'infanterie, et Rigaux, du 127^e.

Genie. — Actif. — M. Peltier, capitaine au 3^e génie, à Arras, est désigné pour suivre en 1914 les cours de l'Ecole spéciale militaire du génie à Versailles.

LE CONTINGENT DE LA CLASSE 1913
La « France Militaire » dit que si l'on considère dans son ensemble le contingent de la classe 1913, première classe incorporée à 20 ans, on établit que sur 1.000 hommes, 700 ont une constitution physique très vigoureuse, 250 une constitution vigoureuse, 47 une constitution assez vigoureuse et 3 une constitution passable.

Le contingent de la classe de 20 ans, qui avait fait naître des inquiétudes, en apparence des plus justifiées, au point de vue de la résistance physique, n'est inférieur en aucun de ses éléments au contingent de la classe 1912.

L'AVIATION MILITAIRE
La disparition des centres d'aviation du Crotoy, de Douai et de Maubeuge

Un député ayant demandé à M. le ministre de la guerre s'il était exact que les centres d'aviation du Crotoy, de Douai et de Maubeuge doivent être supprimés, dans l'affirmative, quelles sont les raisons qui motivent cette suppression, vient de recevoir la réponse ci-après :

Les centres d'aviation du Crotoy, de Douai et de Maubeuge disparaîtront au cours de l'année 1914.

Cette décision a été édictée pour des raisons d'ordre militaire intéressant la défense nationale.

LES ENGAGÉS DE 3 ANS DE LA CLASSE 1912 ET LE PELOTON D'INSTRUCTION DES ÉLÈVES CAPORAUX.

M. Pichon, député du Nord, avait demandé à M. le ministre de la guerre si des chefs de corps peuvent refuser l'affectation de suivre le peloton d'instruction des élèves caporaux aux jeunes gens appartenant à la classe 1912 qui, s'étant engagés pour trois ans par devancement d'appel, ont, conformément aux dispositions de la loi du 7 août 1913, renoncé au bénéfice de leur engagement pour être libérés avec leur classe ?

sent pas les conditions nécessaires d'aptitude physique, de conduite, de caractère, et d'intelligence.

A LA GARE DE L'EST À PARIS, 12.000 SOLDATS ONT ÉTÉ EMBARQUÉS EN UNE HEURE.

Une intéressante expérience a été tentée hier la gare de l'Est. Il s'agissait d'embarquer, entre 5 et 6 heures du soir, 12.000 permissionnaires et de les ramener dans leurs garnisons.

La Compagnie avait dû organiser 11 trains spéciaux pour le transport de tous ces soldats, et un service d'ordre important, dirigé par M. Touny, fonctionnaire tout et dans la gare.

L'expérience paraît avoir pleinement réussi, mais il est résulté de cette petite mobilisation des voies ferrées un léger retard pour les trains de banlieue qui étaient quelque peu désorganisés.

LES LOGEMENTS MILITAIRES DANS L'EST

Un de nos confrères a fait une enquête sur la crise de logement dans l'Est, des officiers mariés.

Il y a quarante officiers à Longuyon, déclare notre confrère. Les célibataires logent presque sans exception à la caserne. Mais quinze d'entre eux sont mariés. Sur ces quinze, quatre sont logés !

Et logés comment ! Le commandant du 18^e, qui a trois enfants, ne trouve de quoi loger son petit monde qu'à Arrancy, à sept kilomètres de sa caserne, dans un vieux presbytère ! Par ces temps de glace, où les chevaux ne peuvent circuler, il doit prendre le train pour rentrer chez lui, et, en cas d'événement, il lui faut une heure et demie de marche pour être à son quartier !

Il y a beaucoup de ces officiers dont les femmes ont dû rester à Mézières, à Sedan, à Stenay. Les sous-officiers qui ont 25 francs d'indemnité de logement par mois n'ont pu parer à de telles exigences, pourtant bien modestes, à moins de 40 fr. par mois, et plusieurs ont dû se séparer de leurs enfants. Or, rien qu'à 18^e, 23^e sont mariés.

Tel capitaine, avec sa femme et ses deux enfants, loge depuis trois mois... au buffet de la gare. Tel autre, qui avait six enfants, a dû renoncer à les avoir avec lui ; à force de démarches, il a obtenu de permettre et d'aller à Pont-à-Mousson.

Et l'augmentation ? dira-on. Pour les sous-officiers, elle sera de 11 à 15 francs et, en outre honneur, un certain nombre de propriétaires de Longuyon ont proclamé leur intention d'augmenter les loyers mensuels de 5 à 7 francs !

La question des logements, conclut notre confrère, est donc très grave et risquée, si l'on n'y trouve un remède, de créer un macontentement pleinement justifié.

Sans doute, les soldes ont été augmentés ; mais des dépenses ont dû être faites inopinément. Les officiers qui, en septembre, sont partis de Lille pour Lahay ont touché : les célibataires 47 francs, les mariés 130 fr. en moyenne. Mais le transport de leurs meubles a coûté au moins trois fois plus !

Et on assure que, à cause des formalités administratives, les officiers n'ont touché pas un sou de leur augmentation avant le mois de mars.

LES FRÈRES ENNEMIS

Nous avons fait connaître, dans notre numéro du 16 novembre dernier, la querelle qui avait divisé M. Dérumaux, liquidateur-expert, rue de Fontenoy, 12, et M. Jaquet, secrétaire général de la Fédération des sections du Nord de la Ligue des Droits de l'Homme.

Un autre d'entre eux, un jeune homme qui suit lieu à l'Hôtel de Paris place de la Gare, à Lille, M. Jaquet injectiva violemment M. Dérumaux, qui, se jugeant gravement offensé, déposa une plainte au Parquet.

Après avoir entendu de nombreux témoignages, dont quelques-uns se firent beaucoup.

LA VENGEANCE DES ÉTOILES

Il passa devant une école
Et un grand instant
Et tous les parents, le trouvant drôle,
De regarder d'un air moqueur.
Ils venaient de voir
Un soldat qui se baissait
Vers un enfant qui pleurait.
Ces enfants si mignons et si purs,
Se montrant du doigt l'instrument.
Dans leurs yeux, il crut voir sourdre
Des étoiles du firmament.

Dans une pauvre maisonnette,
D'un hameau très mal habité,
Il vit la fine silhouette
D'une sœur de la Charité.
Ang, d'espérance,
Cachant la souffrance.
Sa coiffe dépit à notre homme
Et lui révéla un moment,
Sa cornette tremblait tout comme
Une étoile du firmament.

En longeant de vieilles murailles,
Il rencontra, pour son malheur,
Un vétérân de nos batailles,
Qui portait, fier, sa croix d'honneur.
Et not' pauvre gas
Vint devant lui se tenir.
« Ce soldat, que la fièvre mine,
C'est comme un vrai drapier vivant,
Pouvant cloquer sur sa poitrine
Une étoile du firmament. »

La nuit passa tous ses voiles,
L'aurore partit dans le ciel,
Peut-être à petit les étoiles
S'élevaient devant le soleil.
La fraîche rosée
S'était déposée.
Il pensait, dans sa furie,
Ces perles de pur diamant,
Ces étoiles de la prairie,
Plus nombreuses qu'un firmament.

Post-scriptum
Cailhau, quand il apprit la chose,
Et appela Viviani,
Et lui dit : « Mon cher, je suppose
Que vous auriez bien dû lui
« De voir, comme un fou,
« Des étoiles partout.
« En fait d'étoiles, cette année,
« Moi, je ne vois tout simplement
« Rien que des toiles d'araignée.
« Dans la classe du Gouvernement. »

coup prier, M. Delaig, juge d'instruction, a décidé d'inculper M. Jaquet du délit d'injure publique et de diffamation.
M. Jaquet comparaitra prochainement devant le tribunal correctionnel.

UNIVERSITÉ CATHOLIQUE

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
Conférences aux Dames et Jours Filles

Aujourd'hui, jeudi 8 janvier, à dix heures, à la salle des conférences de l'Institution Blanche de Castille, M. le chanoine Loeben, professeur à la Faculté des Lettres, donnera sa deuxième conférence sur « Un converti de saint François d'Assise : Johannes Jørgensen ».

Association Nationale des Maires de France

L'Association nationale des Maires de France fondée pour la défense des droits des Maires et l'extension des libertés communales, tiendra son dixième Congrès, à Paris, les 19, 20 et 21 février prochain dans une des salles de la Société nationale d'horticulture, rue de Grenelle, 84.

L'ordre du jour de ses travaux est ainsi fixé :

- 1^o Simplifications administratives (réformes ouvrières, secrétaires de Mairie, etc.)
- 2^o Police municipale dans les campagnes
- 3^o Lutte contre l'alcoolisme (moyens à la disposition des maires ;
- 4^o Organisation des gardes communales
- 5^o Campagne à organiser au sujet des Bureaux de bienfaisance.

Les maires qui désireraient assister à ce Congrès devront envoyer leur adhésion, avant le 31 janvier, dernier délai, à M. Doure, maître d'Alan (Haute-Garonne), président de l'Association, qui leur fera parvenir, ainsi qu'à leurs dames, un bon de voyage à demi-tarif, de leur gare de départ à Paris et retour. La demande des bons et leur utilisation entraînent admission à l'Association.

L'Association nationale des Maires de France, formée en dehors de toute préoccupation politique, engage tous les maires à se grouper autour de son programme d'indépendance communale.

Un chauffeur assassiné

A LEZENNES
FELIZATI CONTRE THÉRON

M. Gobert, juge d'instruction, a interrogé mercredi matin Clodomir Felizati et lui a fait connaître les aveux faits par Théron. Contre toute attente, le bandit a déclaré qu'il n'avait rien fait, qu'il ne se trouvait pas dans l'auto de Delabarre. Le 8 novembre, à quatre heures du matin, il se trouvait, d'après lui, tout simplement dans son lit.

On comprend l'intérêt que peut avoir Felizati à prouver sa innocence. C'est en effet, la bulle de son revolver que l'on a trouvée dans le corps du chauffeur ; c'est donc lui l'assassin de Delabarre.

Felizati a demandé lui-même à être confronté avec Théron. L'entrevue des deux bandits sera sans doute très mouvementée. Théron sera interrogé vendredi. Il sera, dans la semaine prochaine seulement en présence de ses complices.

UNE MORT TRAGIQUE

A ANZIN

Deux ouvriers, Arthur Carlier et Monier, étaient occupés à percer des trous dans un foyer de générateur au moyen d'une perceuse électrique actionnée par un courant de 220 volts.

Monier tenait la commande. A un moment donné, il vit son camarade s'affaïsser. Il voulut le retenir de la main restée libre mais Carlier tomba. Transporté dans un bureau voisin, le malheureux y mourut bientôt.

Carlier, qui était âgé de 35 ans, était marié et père d'un enfant de 11 ans.

M. Profey, commissaire de police, a ouvert une enquête à l'effet de savoir si l'ouvrier est mort subitement ou s'il a été électrocuté.

Après autopsie, le docteur Reile a conclu à une mort naturelle.

LE SUCRE BÉGHIN

SE RECONNAIT A SA BLANCHEUR, A SA FONTE RÉGULIÈRE

Violent incendie

A ARMENTIÈRES

Le feu a détruit, mercredi soir, une maison à deux étages, située à l'angle des rues Nationale et du boulevard de Lille, à gauche de chez M. Mamet, fabricant de toiles, et occupée par M. Maurice Parmentier, coiffeur.

Il était 8 heures, M. Parmentier rasait un client ; tout à coup une formidable explosion se produisit, causée, croit-on, par le gaz. Aussitôt tout fut en flammes.

Le client se sauva affolé, et M. Parmentier sauvant à la hâte son argent et quelques papiers, courut en face, à l'estaminet du Grand-Moulin.

« Sa dame partie pour une course revenant quelques instants après et trouva sa maison en feu, dit-il, et le feu venait de la rue Nationale. Le client se sauva affolé, et M. Parmentier sauvant à la hâte son argent et quelques papiers, courut en face, à l'estaminet du Grand-Moulin. »

« Sa dame partie pour une course revenant quelques instants après et trouva sa maison en feu, dit-il, et le feu venait de la rue Nationale. Le client se sauva affolé, et M. Parmentier sauvant à la hâte son argent et quelques papiers, courut en face, à l'estaminet du Grand-Moulin. »

« Sa dame partie pour une course revenant quelques instants après et trouva sa maison en feu, dit-il, et le feu venait de la rue Nationale. Le client se sauva affolé, et M. Parmentier sauvant à la hâte son argent et quelques papiers, courut en face, à l'estaminet du Grand-Moulin. »

Le feu détruit

A SANTES

une partie de la sucrerie Bernard

DISPOSITION DES LIEUX

On connaît dans toute la région l'importante sucrerie-faïencerie de MM. Bernard neveux, située à cinquante mètres de la gare de Santes, sur la ligne de Lille à Béthune.

Dans la nuit de mardi à mercredi, un incendie qui a pris rapidement de grandes proportions, a détruit complètement la partie des établissements affectée à la raffinerie.

Installés à Santes depuis près de quatre-vingts ans, les établissements Bernard ont subi de nombreuses transformations pour être adaptés aux progrès successifs de fabrication. Ils forment, comme toutes les sucreries, un amas de constructions, qui ne sont ni de même plan, ni de hauteur uniforme, comme les filatures et tissages, par exemple.

De l'autre côté de la maison du concierge, sous la grand-porte, se trouve la salle d'électricité, à laquelle font suite la salle des machines, la râperie et perpendiculaire, puis parallèles à celle-ci les

Henri Six, cabaretier et marchand de volailles. Une partie de cette dernière maison, qui sert à loger la volaille, flambait déjà.

« A neuf heures s'éroulent en partie les poutres et planchers de la maison du coiffeur. Dans le haut le feu redouble d'intensité, surtout à droite. »

« Le toit de chez M. Mamet commence à flamber par derrière ; on inonde d'eau cette partie. »

« Vers neuf heures et demie on est presque maître du feu, et le tramway venant de Nieppe, et resté en panne dans la rue Nationale, peut continuer sa route vers la gare. »

« A dix heures moins le quart le feu est éteint. Quelques poutres qui brûlent encore dans un coin, en haut et à droite, sont abattues par les pompiers. »

« De la maison du coiffeur il ne reste que les murs. Cet immeuble, qui appartient aux héritiers Mulliez-Delacalle, est assuré, ainsi que le mobilier de M. Parmentier. On ne peut encore, à l'heure actuelle, évaluer les dégâts. »

« Chez M. Mamet, un coin du toit est brûlé, et l'eau a causé d'importants dégâts, surtout dans les mansardes, où le plafond s'est écroulé, ainsi qu'au premier et au second étage, que l'eau a littéralement inondés. »

« Une équipe de pompiers est restée sur les lieux pour parer à toute reprise d'incendie. »

LE SAUVETAGE DU LOCATAIRE

Au moment où l'on criait au feu, le locataire de M. Parmentier, M. Nouailles, était dans sa chambre du 2^e étage. L'escalier était en feu, il était impossible de descendre.

M. Nouailles voulait jeter un matelas par la fenêtre et se précipiter dans le vide. On lui cria de se sauver par le toit. Il se fit le temps de monter au grenier d'ouvrir une tabatière et, par les gouttières, il gagna le grenier d'une maison voisine.

M. et Mme Parmentier se trouvant sans asile, sont partis le soir pour Lille où habite leur famille.

L'un d'eux courut à la sirène, l'autre alla réveiller M. Albert Bernard, qui dans un pareil moment, suit garder tout son calme et veller d'abord et avant tout à la sécurité de ses quinze enfants.

On conçoit la peur et l'épouvante des plus jeunes, arrachés au sommeil et élevés par les bonnes, par MM. Duriez, contremaitre, Barret, et Bourret, comptables, accourus aussitôt l'alarme entendue.

M. Albert Bernard ne songea à rien d'autre avant qu'il fut assuré que ses enfants étaient sains et saufs.

Il prit alors la direction des secours auxquels s'employaient déjà les pompiers de Santes, voisins de la sucrerie, les officiers des pompiers, MM. Buisine, lieutenant, et Richard, sous-lieutenant, MM. les abbés Six et Delannoy, curés du bourg et du Marais, les instituteurs libres, les comptables les plus distingués, et bientôt tous les habitants de Santes.

MM. Barret, Bourret et Duriez se préoccupaient de mettre en lieu sûr tous les livres de comptabilité.

On n'avait malheureusement pour com-



La sucrerie après l'incendie

magasins de sucre raffiné, les ateliers de réparations, forge, menuiserie, la raffinerie, le bureau des employés des contributions indirectes et les magasins de sucre candi.

La raffinerie, le bureau et les magasins de sucre candi couvrent une superficie d'un millier de mètres carrés. Ce bâtiment était de sept à huit mètres de hauteur.

Tout proche, à dix ou quinze pas du mur de la raffinerie et parallèle à lui, est élevée la maison habitée par la famille Bernard depuis la fondation de la sucrerie. Elle est aujourd'hui occupée par M. Albert Bernard et sa famille.

De l'autre côté de la route se trouve l'habitation de M. Dominique Bernard. M. Charles Bernard, maire de Santes, qui y passe une grande partie de l'année, habite Lille en ce moment.

L'ALARME, L'ÉPOUVANTE LES SECOURS

Vers deux heures et demie du matin, la population de Santes était réveillée par le bruit de la sirène, les sonneries de clairon et par le tocsin.

Le chauffeur, M. Lebrun, et le veilleur de nuit, M. Dapont, surpris d'abord de l'extinction des lampes électriques, avaient constaté avec effroi que le bureau des employés des contributions était en flammes.

N'en ayant point la clef, ils durent ainsi pendant un certain temps à enfoncer la porte, puis le feu, au vent du nord-est, s'étendit par le vant qui soufflait assez fort, gagnant le voisinage.

« N'en ayant point la clef, ils durent ainsi pendant un certain temps à enfoncer la porte, puis le feu, au vent du nord-est, s'étendit par le vant qui soufflait assez fort, gagnant le voisinage. »

« N'en ayant point la clef, ils durent ainsi pendant un certain temps à enfoncer la porte, puis le feu, au vent du nord-est, s'étendit par le vant qui soufflait assez fort, gagnant le voisinage. »

« N'en ayant point la clef, ils durent ainsi pendant un certain temps à enfoncer la porte, puis le feu, au vent du nord-est, s'étendit par le vant qui soufflait assez fort, gagnant le voisinage. »

« N'en ayant point la clef, ils durent ainsi pendant un certain temps à enfoncer la porte, puis le feu, au vent du nord-est, s'étendit par le vant qui soufflait assez fort, gagnant le voisinage. »

« N'en ayant point la clef, ils durent ainsi pendant un certain temps à enfoncer la porte, puis le feu, au vent du nord-est, s'étendit par le vant qui soufflait assez fort, gagnant le voisinage. »

« N'en ayant point la clef, ils durent ainsi pendant un certain temps à enfoncer la porte, puis le feu, au vent du nord-est, s'étendit par le vant qui soufflait assez fort, gagnant le voisinage. »

« N'en ayant point la clef, ils durent ainsi pendant un certain temps à enfoncer la porte, puis le feu, au vent du nord-est, s'étendit par le vant qui soufflait assez fort, gagnant le voisinage. »

« N'en ayant point la clef, ils durent ainsi pendant un certain temps à enfoncer la porte, puis le feu, au vent du nord-est, s'étendit par le vant qui soufflait assez fort, gagnant le voisinage. »

« N'en ayant point la clef, ils durent ainsi pendant un certain temps à enfoncer la porte, puis le feu, au vent du nord-est, s'étendit par le vant qui soufflait assez fort, gagnant le voisinage. »

« N'en ayant point la clef, ils durent ainsi pendant un certain temps à enfoncer la porte, puis le feu, au vent du nord-est, s'étendit par le vant qui soufflait assez fort, gagnant le voisinage. »

« N'en ayant point la clef, ils durent ainsi pendant un certain temps à enfoncer la porte, puis le feu, au vent du nord-est, s'étendit par le vant qui soufflait assez fort, gagnant le voisinage. »

« N'en ayant point la clef, ils durent ainsi pendant un certain temps à enfoncer la porte, puis le feu, au vent du nord-est, s'étendit par le vant qui soufflait assez fort, gagnant le voisinage. »